

ARRETE MUNICIPAL n° 38-2023

Portant réglementation de la circulation sur le chemin rural, dénommé Impasse du Gué - Commune de Vinezac (Ardèche).

Le Maire,

Vu le Code de la route,

Vu le Code de la voirie routière,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la demande en date du mardi 11 avril 2023, formulée par la société ENSIO - 321, Allée des Platanes - 26270 Loriol-sur-Drôme, représentée par M. Emeric EUSEBE.

ARRETE

Article 1 :

Afin de permettre à la société ENSIO de réaliser des travaux de plantation d'un appui TÉLÉCOM, sur le chemin rural, dénommé Impasse du Gué - Commune de Vinezac (Ardèche).

LA CIRCULATION SERA PERTURBEE

IMPASSE DU GUÉ

DU LUNDI 24 AVRIL AU VENDREDI 26 MAI 2023

DE 7H30 À 17H30

Article 2 :

La société ENSIO se chargera de mettre en place la signalisation réglementaire.

Article 3 :

La société ENSIO est tenue de la remise en état de la chaussée et dépendances.

Article 4 :

Sont chargés de l'application du présent arrêté, chacun en ce qui le concerne :

- M. le Maire de Vinezac
- M. le Commandant de brigade de gendarmerie de Largentière
- La société ENSIO

Fait à Vinezac, le vendredi 21 avril 2023.

L'adjoint délégué à la voirie,
M. Thierry Debard.



L'Adjoint délégué